

BAIGNADE INTERDITE

Par arrêté municipal, la baignade et l'utilisation des ponts en tant que plongeoirs sont formellement interdits dans la Marne, sur toute sa traversée de la commune.

Le non-respect de ces obligations est dangereux et passible d'amende.

CONTACT

Police municipale

Tél : 01 60 22 33 66

Envoyer un message <mailto:policemunicipale@lfsj.fr>

Espace des Pelletiers

9, rue Goury

Ouverture au public

Lundi au vendredi : 9h – 12h.

MAIRIE DE LA FERTÉ-SOUS-JOUARRE

Place de l'Hôtel de Ville

77260 LA FERTE-SOUS-JOUARRE

01 60 22 25 63

Nous contacter

